

# Le CSE rejette massivement le décret sur les rythmes scolaires

Le Monde.fr avec AFP | 08.01.2013 à 19h56 • Mis à jour le 08.01.2013 à 20h52



Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative, a massivement rejeté, mardi 8 janvier, le projet de décret sur les rythmes scolaires. Le gouvernement n'est pas tenu par l'avis de cette instance, qui réunit notamment syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élève et collectivités locales. Le décret entrera en vigueur lorsqu'il sera publié au *Journal officiel*.

Le texte, qui prévoit le retour à la semaine de quatre jours et demi, avec le mercredi matin dès la rentrée 2013 (dérogradations possibles pour le samedi et pour un report à 2014), a recueilli cinq voix pour, trente abstentions, vingt-trois votes contre et quatorze refus de vote, a précisé le ministère de l'éducation, sans détailler les votes.

Lire : [Rythmes scolaires : le projet de décret pour la rentrée 2013](#)

"INCOMPLET, BRICOLÉ ET INSATISFAISANT"

*"Il y a des gens qui ont refusé de voter soit pour des considérations qui nous incitaient à aller plus loin, soit qui demandaient davantage d'informations, soit qui voulaient des choses différentes, ce qui nous laisse penser qu'on n'est pas très loin d'un point d'équilibre qui a vocation à être trouvé dans les jours qui viennent"*, a-t-on analysé au ministère.

*"Le projet de décret a été désavoué par la communauté éducative"*, a déclaré de son côté Sébastien Sihr, du Snuipp-FSU, principal syndicat du primaire, évoquant un projet *"incomplet, bricolé et insatisfaisant"*. *"Je suis plus que dubitatif sur la mise en œuvre concrète sur le terrain. On renvoie aux collectivités locales pour la prise en charge des nouveaux temps, sans aucune garantie à ce jour d'un périscolaire gratuit de qualité pour tous"*, a-t-il estimé.